

15^e Région
Stat-Major

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N^o 324 P.

Clersont Ferrand, le 11 Février 1919.

34



Je soussigné Jérôme Demaidon
Président de votre Bureau
l'autorisation de se rendre
à Madrid Espagne pour
représenter son commerce
de Sautengerie qui
excessait avant la mobilisation
Jérôme Demaidon

Je demande en outre à M^r le Préfet
de vouloir bien me viser le passeport
de mes deux enfants.

Vu, avec avis favorable, - En main
Cassanouse, le 19 février 1919

Vu à la 2^e Jon.
Pas d'observations.
Delivered

[Signature]



V. Haurie
[Signature]

d'Aurillac
tion

Favorable
pendant
vous
Préfet

our des

us les
ns délais.

rillac.

13^e Région
Stat-Major

REPUBLIQUE FRANCAISE

N^o 324 P.

Clermont Ferrand, le 11 Février 1919.

Le Général DANTANT,
Commandant la 13^e Région

à Monsieur DEMAISON Géraud, du recrutement d'Aurillac
classe 1898, en congé illimité de démobilisation
résidant à Cassamionze. Cantal.

A titre exceptionnel et vu l'avis favorable
émis le 8 février 1919, par M. le Colonel Commandant
les 3^e et 4^e Subdivisions, à Clermont Ferrand, vous
êtes autorisé à demander un passeport à M. le Préfet
du Cantal pour vous rendre à MADRID (Espagne).

Cette autorisation vous est délivrée pour des
raisons personnelles.

Dans le cas, où vous seriez rappelé sous les
drapeaux, vous devriez rejoindre votre corps sans délais.

P.O. Le Chef d'Etat-Major :

Signé, *Lapelle Bonnet*

13^e Région
Stat-Major

Copie conforme notifiée :

N^o B.C.R.

M. le Préfet du Cantal, Aurillac.

M. le Commandant du Bureau de Recrutement d'Aurillac.

Clermont-Fd, le 11 Février 1919.

